

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 8 décembre 2018

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT et M. Antoine RAMBEAU, Mme Marie-Laure FELIX arrive à 21h.

Membres absents excusés : Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD a donné procuration à M. Raymond DESILLE, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO a donné procuration à M. Gérard ALAIRE.

Membres absents : M. Olivier MURZEAU

Secrétaire de séance : M. Gérard ALAIRE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- Approbation du zonage d'assainissement collectif après l'enquête publique.
- Autorisation pour signer la convention entre le SDEER et la commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux génie civil Télécom « BLAMERÉ ».
- Autorisation pour signer le devis présenté par le SDEER concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et éclairage public « BLAMERÉ ».
- Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'enfouissement des réseaux génie civil télécom.
- Création de deux postes d'agent recenseur pour réaliser les opérations du recensement de la population en 2019.
- Autorisation pour signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2019.
- Remplacement du prestataire des photocopieurs.
- Compte rendu de la Commission « développement durable ».
- Point sur les travaux d'assainissement collectif.
- Point sur les travaux de sécurisation à l'entrée de la route de la Chardonnière.
- Consultation citoyenne pour avis sur le projet parc éolien.
- Divers (agenda....)

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2018.

Point sur les travaux d'assainissement collectif : rapporteur M. Gilles RAMBEAU : Les travaux se poursuivent normalement (la montée de la nappe phréatique oblige des pompages journaliers).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suite aux conclusions de l'enquête publique, d'approuver la révision du zonage d'assainissement incluant une partie de la route du Désert. Le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner déposée par M. Jean-Pierre LAVOR, pour le bien cadastré C144 d'une superficie totale de 242 m² et situé 21 rue de la Garenne. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de confier au Syndicat d'électrification la réalisation des travaux de génie civil Télécom dans le cadre du chantier enfouissement des réseaux de Génie civil Télécom. Le coût des travaux se chiffrent à 31 298,14 € TTC. Il décide le remboursement de sa contribution en cinq annuités sans intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au Syndicat d'électrification la réalisation des travaux de reprise de l'éclairage dans le cadre du chantier enfouissement des réseaux. Les travaux se chiffrent à 41 336,44 € HT. La participation de la commune est de 20 668,22 €, soit 50 % du montant général HT, le reste est à la charge du SDEER. Il décide le remboursement de sa contribution en cinq annuités sans intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Président du Département de la Charente-Maritime, une subvention pour la réalisation des travaux d'enfouissement du génie civil Télécom pour un montant estimé à 31 298,14 € TTC et il adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Général 45 %	14 084,16
- Fonds propres	17 213,98
TOTAL TTC	31 298,14

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la création de deux postes d'agent recenseur non titulaire et à temps non complet, afin de réaliser les opérations du recensement 2019, pour la période du 3 janvier 2019 au 16 février 2019.

Marie-Laure FELIX, coordinatrice du recensement informe que deux districts ont été définis, un sera attribué à Mme Lise FLEURET et l'autre pour M. Nathan RAMBEAU. Une aide forfaitaire de 1 272 € est attribuée par l'INSEE.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 10 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de la Rochelle, qui recueillera tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuera toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1^{ère} catégorie). En compensation, notre commune s'engage à verser une participation de 514 €, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide de changer de prestataire pour le remplacement des deux photocopieurs (mairie et école) et d'accepter la proposition de SORAM sise à Niort qui offre un coût trimestriel de la location pour deux copieurs neufs à 662,00 € TTC. Actuellement, le loyer trimestriel des deux copieurs dont un reconditionné, est à 756 € TTC.

Compte rendu de la Commission « développement durable » : la commission s'est réunie le lundi 3 décembre avec la présence de Mme Lucille GRIZEAU de Nature Environnement 17 et des Présidents des associations de chasse pour évoquer la création des 10 panneaux thématiques qui seront installés sur le sentier pédagogique. L'installation des panneaux est prévue en avril 2019.

Point sur les travaux de sécurisation à l'entrée de la route de la Chardonnière : rapporteur M. Gérard ALAIRE : les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à combler l'ilot et les accotements.

Consultation citoyenne pour avis sur le projet parc éolien : vu que l'enquête publique portant sur le projet de ferme éolienne Chambon-Puyravault devrait avoir lieu en février 2019, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire de consultation citoyenne pour avis un temps envisagée. Les administrés auront l'occasion de donner leur avis sur le projet lors de cette enquête publique.

Divers :

- ✓ 67 enfants inscrits pour le spectacle de Noël.
- ✓ Le tracteur et les défibrillateurs ont été achetés.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 20h30 et le vendredi 8 mars 2019 à 20h30

Levée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Raymond DESILLE

